

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 25 Avril 2023

Délibération n° 2023.04.23

#### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 17 Avril 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 21 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Isabelle GERENTES, Mathieu POTERAT et Carole SOULIER.

*Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.*

**Objet** : DIA n° 069 108 023 00012 et n° 069 108 023 00013

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

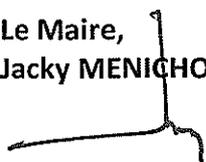
- **DIA n° 069 108 23 00012** déposée par Maître Christèle DELAYAT-DUTHY notaire à la Chapelle de Guinchay (Saône et Loire) pour le compte de M. et Mme Eric PIRAO pour la parcelle cadastrée section A n° 1081 situées en zone UB.
- **DIA n° 069 108 23 00013** déposée par Maître Jean-Baptiste COUVERT notaire à Belleville-en-Beaujolais (Rhône) pour le compte de la SCI S2M pour les parcelles cadastrées section D n° 630, 632, 638, 639, 641 et 646 située en zone Ui.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE

